Auch, le 6 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laïcité : le Département du Gers renforce la transmission des valeurs républicaines

Plantation d'arbres de la laïcité dans les communes, concours d'éloquence pour les collégiens et poursuite des actions auprès des agents : le Conseil départemental du Gers déploie plusieurs initiatives pour faire vivre les principes républicains sur l'ensemble du territoire. Trois délibérations viennent préciser cette démarche, entre exemplarité du service public, sensibilisation des jeunes et mobilisation des communes.

Des arbres pour faire vivre la laïcité dans les communes
Le Département lancera en 2026 et 2027 l'opération « Arbres de la laïcité », en partenariat avec les communes qui le souhaitent. Pour ce premier acte, les 200 premières communes volontaires pourront participer à cette initiative symbolique et pédagogique.
Le Département fournira des arbres d'essences locales, choisies notamment pour leur résistance au changement climatique. Les communes organiseront les plantations dans des lieux publics emblématiques, accompagnées de temps de sensibilisation, d'animations et de l'installation d'une plaque commémorative. Une enveloppe de **10 000 € sur deux ans** est prévue pour financer l'opération.

Donner la parole aux collégiens
Le concours départemental d'éloquence sera organisé en février 2027 et 2028, en partenariat avec les services académiques de l'Éducation nationale et des compagnies théâtrales locales. Destiné aux élèves de 3e des collèges publics gersois volontaires, il les invitera à travailler l'argumentation, la liberté d'expression et les valeurs démocratiques.

Le Département financera les interventions des compagnies théâtrales pour préparer les élèves à la prise de parole. Il prévoit également des solutions de transport pour faciliter la participation des collégiens à la finale départementale, organisée dans l'hémicycle du Conseil départemental.

Former les agents et garantir les principes du service public
Le Département poursuit parallèlement son action en faveur de l'application du principe de laïcité au sein de ses services. En 2025, la fonction de référent laïcité a été renouvelée et le réseau de formateurs internes a contribué à la sensibilisation des agents. **À ce jour, 44 % des agents ont bénéficié de cette formation.**
Le travail partenarial se poursuit également avec la tenue trimestrielle du Club des acteurs de la laïcité. À l'occasion des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, une conférence de Mme de la Morena a par ailleurs permis de rappeler les fondements et les enjeux contemporains de ce principe républicain.

Direction Communication du Conseil Départemental du Gers – communication@gers.fr– 05.62.67.40.73
81 Route de Pessan – BP 20569 32022 Auch Cedex 9

À travers ces trois délibérations, le Département associe ainsi la formation des agents, l'éducation à la citoyenneté et l'engagement des communes pour faire de la laïcité un principe vivant, compris et partagé par tous les Gersois.

Le Mot de Chantal Dejean-Dupèbe, Conseillère départementale et référente laïcité

« La laïcité n'est pas un principe que l'on invoque uniquement lorsqu'une difficulté survient : c'est une liberté que nous devons faire vivre au quotidien. Les tensions identitaires, les incompréhensions et les remises en question de nos principes républicains nous rappellent que la laïcité ne peut pas être considérée comme un acquis que nous n'aurions plus qu'à célébrer. Pour le Département du Gers, notre responsabilité est de transmettre ces valeurs, de former nos agents et de donner aux jeunes les moyens de les comprendre. Avec les Arbres de la laïcité, nous voulons aussi inscrire cet engagement dans nos communes et dans le temps. Parce que la laïcité se défend autant par la pédagogie que par les actes, elle est l'affaire de tous. »